



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



Vereninging van de Stad en de
Gemeenten van het Brussels
Hoofdstedelijk Gewest
Afdeling OCMW

Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale
Section CPAS



AFDELING
OCMW's



MEMORANDUM FEDERAL 2010 DES CPAS

AVANT-PROPOS

Suite à la chute du gouvernement fédéral, des élections auront lieu le 13 juin prochain et ce, à la veille de la présidence belge de l'Union européenne.

L'année 2010 est l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est une occasion privilégiée pour les CPAS d'attirer l'attention des décideurs politiques du pays sur les actions menées par ces institutions de proximité dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale et dès lors, de formuler les attentes à l'égard des autorités fédérales.

Ce mémorandum fédéral des CPAS contient les principales revendications des CPAS wallons, bruxellois et flamands.

Tous **les indicateurs relatifs à la pauvreté** sont alarmants:

- Plus de 15 % de tous les habitants de notre pays vivent en-dessous du seuil européen de la pauvreté,
- Près de 360.000 personnes n'arrivent pas à rembourser leurs crédits,
- Plus de 80.000 familles vivent sous un régime de règlement collectif de dettes,
- Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration a augmenté de plus de 9 % au cours de l'année 2009 et dépasse aujourd'hui les 92.000,
- De plus en plus de demandeurs d'asile sont renvoyés vers les CPAS, sans aucun accueil ni accompagnement, ou sont tout simplement mis à la rue,
- Des 30.000 étrangers sans papiers qui sont régularisés, une grande partie fera appel au CPAS,
- Plus de 18.000 familles ont été menacées d'expulsion au cours de l'année dernière,
- De plus en plus de personnes font appel au CPAS pour toutes sortes d'aides,
- La clientèle classique du CPAS change: précédemment, on voyait surtout des personnes issues de milieux défavorisés, mais aujourd'hui frappent à la porte des CPAS, de plus en plus d'étrangers, des personnes souffrant de problèmes psychiques et des personnes bénéficiant d'un revenu moyen mais confrontées à un endettement ou à une situation difficile (par exemple des personnes exclues du chômage).

Les 88.592 agents des CPAS font énormément d'efforts pour faire face à la pauvreté grandissante, mais seule une approche commune de la part de toutes les autorités du pays permettra d'affronter ce défi.

Le mémorandum fédéral des CPAS rassemble nos attentes vis-à-vis de l'autorité fédérale et contient **6 lignes directrices**:

- Promouvoir la participation active à la société
- Créer des emplois pour ceux qui ont moins de chances sur le marché du travail
- Un droit à la sécurité sociale facilité
- Un accueil convenable pour les demandeurs d'asile et l'intégration des étrangers dans notre société
- Des logements salubres, abordables financièrement et correctement équipés en matière d'énergie

- Des soins de bonne qualité et financièrement tenables en faveur des personnes âgées.

Afin de mettre en œuvre ces mesures, la collaboration des CPAS est essentielle.

Mais pour ce faire, les CPAS doivent disposer de plus de moyens pour réaliser les missions qui leurs sont confiées.

Le remboursement à 90 % du revenu d'intégration (au lieu des 50 % actuels) et une augmentation réaliste des frais de personnel permettraient aux CPAS de s'engager mieux encore dans l'accompagnement et le travail social en faveur de leurs usagers.

Par le biais de leurs Fédérations, les CPAS devraient être impliqués plus étroitement dans la stratégie d'une politique sociale, car ils sont les principales institutions à sentir le "pouls local" et à évaluer les effets de la politique menée.

Un pouvoir fédéral avisé ne laisserait pas passer cette expertise.

Le présent mémorandum est une proposition concrète à l'égard du prochain gouvernement fédéral. Il est le résultat des négociations menées entre les Fédérations de CPAS de l'UVCW (Union des Villes et Communes de Wallonie), de l'AVCB (Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale) et de la VVSG (Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten).

1. PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ACTIVE À LA SOCIÉTÉ

Le fait que plus de 15 % d'habitants de notre pays vivent sous le seuil européen de la pauvreté est une véritable honte.

La priorité absolue de la politique de lutte contre la pauvreté est de faire en sorte que personne n'ait un revenu inférieur à un certain seuil.

En outre, Il faut accorder plus de chances dans la vie sociale à ceux et celles qui ont moins de possibilités. Les CPAS sont bien placés pour offrir à ces personnes les réponses à leurs besoins individuels et pour prendre en considération leurs capacités personnelles.

Les CPAS doivent être soutenus pour mettre en œuvre ces missions d'insertion sociale.

Concrètement, nous demandons:

1. L'augmentation des revenus les plus bas (salaire minimum, revenus de sécurité sociale et les revenus bas comme le revenu d'intégration et la garantie de revenus aux personnes âgées) pour que tous puissent disposer d'un revenu supérieur au seuil européen de la pauvreté. Ceci -pour éviter les pièges à l'emploi- en maintenant une tension suffisante entre les revenus provenant de travail et les indemnités, ainsi qu'en augmentant le remboursement aux CPAS des revenus d'intégration octroyés (90 %).
2. Soutenir les CPAS dans leur travail d'insertion sociale, pour que les personnes qui les sollicitent et qui n'ont pas accès au marché du travail puissent participer à la société, en leur offrant des chances d'épanouissement et en les encourageant à faire des activités sociales utiles.
3. La lutte contre le surendettement, entre autres par le biais d'une restriction légale et un meilleur contrôle de l'octroi de crédits.

2. PLUS D'EMPLOIS POUR CEUX QUI ONT PEU DE CHANCES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Disposer d'un travail correctement rémunéré est le meilleur atout pour ne pas être pris dans les filets de la pauvreté.

Les CPAS sont principalement confrontés à des personnes ayant des difficultés d'intégration sur le marché du travail. Souvent, ces personnes ne disposent pas des compétences professionnelles requises et sont confrontées à des difficultés multiples comme par exemple: un logement insalubre ou une santé fragile ou encore, ces personnes sont seules à pourvoir à l'éducation de leurs enfants. Pourtant, ces personnes ont des aptitudes et peuvent grâce à un accompagnement social, trouver un emploi adéquat. Ceci nécessite une approche individuelle et un travail sur mesure. Les CPAS qui connaissent bien leurs clients et qui sont au courant des problèmes complexes auxquels ils sont confrontés, sont les mieux placés pour offrir des solutions sur mesure.

Ils doivent recevoir l'appui nécessaire pour mener ces accompagnements.

Concrètement, nous demandons:

1. De soutenir mieux encore les CPAS en vue de la création d'emplois, de la mise sur pied de projets d'économie sociale et de formations, afin de renforcer les compétences des personnes.
2. Une simplification drastique des mesures fédérales d'activation, afin que tous les bénéficiaires de l'aide du CPAS puissent en bénéficier. Les mesures de mise à l'emploi destinées aux chômeurs indemnisés doivent pouvoir s'appliquer à tous les usagers des CPAS.
3. Le soutien à la création d'emploi via les entreprises de titres-services. La viabilité financière et l'accessibilité du système devraient être améliorées, en augmentant l'intervention fédérale en fonction de l'ancienneté du personnel et en attribuant aussi l'avantage fiscal sous une autre forme aux utilisateurs qui ne bénéficient pas d'avantage fiscal.

3. DES SOINS DE SANTÉ ACCESSIBLES ET FINANCIÈREMENT TENABLES

Les personnes qui bénéficient d'un revenu peu élevé vivent jusque 20 ans de moins en bonne santé! Souvent, des frais médicaux qui sont en constante augmentation ne leur sont plus accessibles. Des traitements nécessaires sont parfois reportés parce que les coûts sont trop élevés. C'est pourquoi, il est impératif que les soins de santé soient plus accessibles financièrement.

Concrètement, nous demandons:

1. L'introduction d'un régime de tiers payant pour les soins ambulants et ce comme un droit du patient, et non seulement à l'initiative du médecin, ceci afin d'éviter que les patients ne doivent avancer ces frais médicaux sur leur propre budget.
2. L'attribution automatique du statut OMNIO à tous ceux qui y ont droit car de trop nombreuses personnes aujourd'hui n'en bénéficient pas alors qu'elles sont dans les conditions d'octroi.
3. Des factures d'hôpitaux transparentes qui montrent clairement ce que le patient doit payer et ce qui est à charge de l'assurance maladie. En outre, il faudrait limiter le paiement de suppléments liés au matériel médical, aux médicaments et aux honoraires.

4. L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS DANS NOTRE SOCIÉTÉ

La politique d'asile actuelle est problématique. Il y a un manque de places d'accueil et d'accompagnement, les demandeurs d'asile logent parfois dans des hôtels ou sont renvoyés vers les CPAS pour demander une aide financière ou sont simplement mis à la rue. L'attribution d'argent ne fait qu'accentuer le problème: les demandeurs d'asile sont victimes de marchands de sommeil et de contrebandiers, qui trouvent une activité lucrative en attirant des pauvres vers l'Ouest. La solution serait d'accélérer les procédures de traitement des demandes de séjour et d'asile et d'augmenter les places d'accueil en ce compris les initiatives locales d'accueil des CPAS.

Ainsi, on répartit l'accueil à travers tout le pays et la concentration dans les villes est évitée. Pour l'intégration d'autres groupes d'étrangers dans notre société, les CPAS sont également bien outillés parce qu'ils proposent des services dans tous les domaines de la vie. Il est grand temps que le niveau fédéral reconnaisse ce rôle joué par les CPAS.

Concrètement, nous demandons:

1. Un appui effectif et la reconnaissance du rôle joué par les CPAS dans le cadre de l'accueil et de l'intégration des étrangers dans notre pays.
2. Suffisamment de moyens pour les CPAS en vue de l'accompagnement intégral du groupe grandissant d'étrangers régularisés et ceux qui viennent rejoindre leur famille (travail, logement, services aux personnes âgées, alphabétisation et apprentissage de la langue, participation à la vie sociale) pour qu'ils s'intègrent dans notre société.
3. Le développement de procédures d'asile courtes et la création de places d'accueil supplémentaires, ainsi qu'un encadrement suffisant, pour que chaque demandeur d'asile ait la place d'accueil à laquelle il a droit.
4. Une répartition effective des demandeurs d'asile, par exemple en encourageant les CPAS à créer des places supplémentaires dans les initiatives locales d'accueil, entre autres par le biais d'un financement fédéral suffisant.

5. DES LOGEMENTS CORRECTS A PRIX ACCESSIBLE ET L'ACCÈS À L'ÉNERGIE

Le manque de logements convenables et aux loyers payables constitue un grand problème. En Belgique, trois quarts des personnes sont propriétaires de leur logement et les groupes fragilisés ne disposant pas de suffisamment de revenus pour se procurer un logement, sont obligés de se tourner vers le marché locatif. Sur ce marché privé, l'offre de logements est souvent de qualité insuffisante et le loyer élevé. En outre, les prix de l'énergie ont fortement augmenté ces dernières années, ce qui fait que le coût 'logement' pèse très lourd dans le budget de certains ménages.

Les CPAS interviennent de plus en plus souvent dans le paiement des loyers et de la garantie locative et dans des factures d'énergie. Les CPAS sont également confrontés à des sans-abris. Ils constatent qu'il y a de plus en plus de locataires menacés d'expulsion et ils sont dès lors appelés à négocier avec le propriétaire ou à chercher dans l'urgence un nouveau logement.

Les CPAS souhaitent inciter leurs clients à une consommation plus rationnelle de l'énergie.

Concrètement, nous demandons:

1. De lier le loyer de base et les augmentations ultérieures à la nature et à la qualité de l'habitation pour arriver à un loyer plus objectif.
2. La création d'un fonds central de garantie locative, pour faciliter l'attribution d'une garantie locative et pour éviter la discrimination de locataires fragilisés.
3. Un soutien pour les CPAS pour l'accompagnement intensif des sans-abri et dans le cadre de négociations en cas d'expulsion imminente. Cette dernière demande implique que les CPAS soient mis au courant plus tôt lorsqu'une personne est menacée d'expulsion.
4. Une harmonisation des différents fonds d'énergie pour créer un système unique soutenant les CPAS dans l'aide aux personnes, afin de développer une politique préventive incitant à une consommation plus rationnelle de l'énergie.

6. DES SOINS AUX PERSONNES ÂGÉES DE BONNE QUALITÉ ET FINANCIÈREMENT ACCESSIBLES

Notre population vieillit. Nous comptons déjà 530.000 aînés de plus de 80 ans, et leur nombre ne cesse de croître. En soi, ceci est une bonne chose à condition que nous puissions en évaluer les conséquences politiques. Toutes les études démontrent que le vieillissement de la population augmentera les coûts des soins de santé. Il faudra élargir les services aux personnes âgées: il faudra créer plus de places dans les maisons de repos et il faudra développer des alternatives de soins, avec une attention spécifique aux personnes atteintes de démence. L'économie blanche est un axe de développement d'avenir qui génère des emplois non délocalisables. Les CPAS y contribuent déjà considérablement, puisqu'ils proposent actuellement 41.000 places, soit un tiers de l'offre totale. En outre, les services aux personnes âgées créent de l'emploi local: entre 2003 et 2009, l'emploi dans les CPAS a augmenté de 1.600 ETP (soit près de 5 %). Si nous voulons répondre à ces évolutions, nous devons développer des services aux personnes âgées et améliorer la qualité des soins à des prix abordables. Les CPAS peuvent appliquer leur expérience en la matière.

Concrètement, nous demandons:

1. Des services aux personnes âgées financièrement accessibles, par une augmentation du revenu des personnes âgées (entre autres par un élargissement de l'aide aux personnes âgées) et un meilleur financement des structures résidentielles par le niveau fédéral. Tant que ceci n'est pas réalisé et que les CPAS doivent, dans certains cas, intervenir dans le paiement de la facture de la maison de repos, l'obligation alimentaire des enfants vis-à-vis de leurs parents doit être maintenue.
2. L'augmentation du nombre de places dans les structures résidentielles et le développement et le financement de formes alternatives d'accueil des personnes âgées (par exemple: les centres de soins de jour, centres de nuit, centres de séjour court, séjour pont) et du transport des personnes âgées.
3. L'amélioration de la qualité des soins aux personnes âgées par la création d'emploi dans les structures résidentielles, surtout dans le domaine de l'accompagnement des personnes atteintes de démence.¹
4. L'augmentation de la qualité des services aux personnes âgées, en investissant plus dans la formation du personnel et en améliorant les pensions de tous les membres du personnel contractuel.
5. L'implication des CPAS - par le biais de leurs associations - aux négociations relatives aux conditions salariales et de travail pour le personnel des établissements financés par le fédéral.

¹ Voir à ce sujet: "*Propositions pour améliorer l'accompagnement des personnes atteintes de démence en MR-MRS-CSJ*". Inami, juin 2010.

6. Plaider auprès de l'Union européenne² que les soins aux personnes âgées et les services sociaux ne soient pas de purs produits de consommation soumis aux règles du marché libre, mais constituent au contraire des services d'intérêt général pour lesquels l'accessibilité et la qualité sont prioritaires et qu'on ne peut privatiser.

² Directive 2006/123/CE.

LES CPAS SONT DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les CPAS sont les partenaires de l'Etat fédéral dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un tel partenariat ne peut réussir que si un certain nombre de conditions accessoires sont remplies. Ainsi, il faut développer la coordination entre la politique fédérale et celle des communautés et des régions. Actuellement, les CPAS sont confrontées à des législations parfois contradictoires qui compliquent la mise en œuvre d'une politique sociale locale cohérente. Les CPAS devraient aussi disposer des moyens nécessaires pour exécuter leurs missions. Aujourd'hui, beaucoup de leurs tâches ne sont pas suffisamment financées et les coûts de la politique fédérale sont donc répercutés sur les pouvoirs locaux. Enfin, les CPAS doivent être impliqués au développement de la politique comme partenaires à part entière. Encore trop souvent, l'expertise locale des CPAS n'est pas suffisamment prise en compte et le niveau fédéral prend trop souvent des mesures sans vérifier les effets sur le terrain.

Concrètement, nous demandons:

1. Plus de concordance entre la politique fédérale et celle des communautés et des régions, surtout dans le domaine des services aux personnes âgées, des soins de santé, du logement, de l'aide aux sans-abri, de la politique énergétique et de l'emploi.
2. Une augmentation à 90 % de l'intervention fédérale dans les coûts du revenu d'intégration. Cette amélioration du financement pour les CPAS pourrait être mise au profit de l'appui et de l'accompagnement de leurs clients.
3. Un remboursement équitable de l'accompagnement que les CPAS offrent (aider les gens à trouver un emploi ou une autre façon de participer à la société, l'accompagnement intensif des sans-abri; l'accueil et l'intégration des étrangers, faire la médiation en cas d'expulsion, ...) et pour le travail préventif. Ceci nécessite un meilleur financement pour les frais de personnel et de formation.
4. Suffisamment de moyens financiers dans le budget Inami, afin de tenir compte des besoins réels des personnes âgées et des frais réels des soins de santé.
5. Pas de missions supplémentaires aux CPAS sans financement nouveau et intégral.
6. L'implication systématique des CPAS - via leurs associations - au développement de la politique sociale fédérale en négociant préalablement avec les Fédérations de CPAS des trois associations des villes et communes, concernant toute nouvelle réglementation et toute adaptation de la réglementation existante.

7. La simplification drastique de la réglementation et prévoir suffisamment de temps entre la définition de nouvelles mesures ayant des implications pour les CPAS et leurs clients et la mise en œuvre de celles-ci sur le terrain, pour que les CPAS puissent se préparer suffisamment à ces changements.